

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2024

LUTTER CONTRE LES ADDICTIONS NUMÉRIQUES CHEZ LES ENFANTS - (N° 630)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC6

présenté par

M. Arenas, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« Invite le Gouvernement de la République française à mettre en place une obligation de formation sur les dangers du numérique pour les personnels qui interagissent avec la petite enfance, l'enfance et l'adolescence. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite réfléchir à la mise en place d'une obligation de formation sur les dangers du numérique pour les personnels qui interagissent avec la petite enfance, l'enfance et l'adolescence.

Force est de constater qu'aujourd'hui, de nombreux professionnels en contact avec les jeunes et les enfants ne sont absolument pas formés aux enjeux numériques et à ses dangers. C'est notamment le cas des assistantes et assistants maternels qui ne bénéficient d'aucune sensibilisation aux risques liés à l'exposition aux écrans des enfants qu'ils accueillent, ou encore des crèches, ou aucune règle ne prévoit de restriction de l'usage des écrans par le personnel encadrant et l'interdiction de l'exposition des enfants. Pourtant, de nombreuses études ont déjà démontré les dangers auxquels une surexposition des enfants au numérique peut entraîner : repli sur soi, retard cognitif... Par conséquent, cette formation des professionnels concernés aux risques encourus est indispensable pour réduire les risques de développement d'addictions aux écrans parmi les enfants.